

La République du Centre, 11 septembre 2012

**DÉBAT** ■ Le maire a discuté du texte avec le sénateur Jean-Pierre Sueur

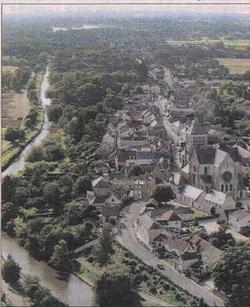
## Le casse-tête de la commune de Chècy

**Le maire socialiste de Chècy approuve les objectifs fixés par le projet de réforme de la loi SRU. Mais il ne peut pas les atteindre. Il a rencontré le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur pour lui faire part des difficultés rencontrées.**

Jean-Vincent Vallières se dit « pas fier » du taux de logements sociaux de sa commune, 8,5 %, c'est le plus faible du département. Par ailleurs, l'élu socialiste est bien conscient des besoins. « Ça concerne l'apprenti, le jeune couple, une recomposition familiale... » Il approuve donc la volonté du gouvernement de doper la construction de logements sociaux.

**« Il faudrait un nouveau groupe scolaire »**

Mais passer de 8,5 à 25 % de logements sociaux sous peine de devoir payer cinq fois plus que les 60.000 € de pénalité versés annuellement alors que la commune sort de la



**DIFFICULTÉ.** Augmenter fortement le nombre de logements sociaux à Chècy sans perturber l'équilibre actuel ? Pas facile.

zone de surendettement... quement dues à la gestion communale.

Le maire de Chècy a rencontré Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois au Sénat, pour lui faire part des difficultés qu'un maire pouvait rencontrer. Pas uni-

mètres d'une ville qui avait besoin de localité social. « 80 % de la population active quitte Chècy chaque matin pour se rendre au travail. Il y a deux kilomètres de voitures sur la bande d'arrêt d'urgence de l'accès à la tangentielle aux heures de pointe ».

Serait-ce raisonnable d'en accueillir davantage sans considérer ce problème... qui n'est pas du ressort de la commune ?

Autre écueil pointé par Jean-Vincent Vallières : « Il devait rattraper son retard tout en préservant le corps social de sa commune. Il faudrait beaucoup de béton. En intégrant 30 % d'habitats sociaux dans les nouveaux programmes immobiliers, il faudrait que le village accueille un total de 70 % de logements en plus. Et donc un nouveau groupe scolaire, des équipements devant être agrandis... »

La loi pourrait l'obliger à construire 600 logements sociaux en 5 ans. « Un ghetto, sans transport, sans penser à l'activité économique ? Moi, je ne ferai pas ça », prévient Jean-Vincent Vallières. ■

« Au début de mon mandat, le préfet m'a reproché le faible taux de logements sociaux. J'ai souligné qu'il venait de valider que le tramway s'arrête à 3 kilo-